

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} MARS 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS — C. MESLIER - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. CLERC donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à M. VILLEGER – C. MECHAIN donne pouvoir à C. FULPIN -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. CLERC – K. GAI – S. LABROUSSE - C. MECHAIN. – P. ORMECHE – E. RAMBEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: S. HIBON-MINET

OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL

- Consultation maîtrise d'œuvre
- Consultation marché de travaux

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le lancement de l'opération de création du lotissement « Les Hauts de Bichat »,

CONSIDÉRANT qu'il convient de confier la réalisation de ces travaux à un professionnel qui en assurera la maîtrise d'œuvre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de viabilisation des terrains,

Le Conseil Municipal décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation pour une maîtrise d'œuvre auprès de géomètres-experts pour l'aménagement de ce terrain en lots viabilisés et à signer tous les documents y afférents
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les travaux de viabilisation des terrains et à signer toutes les pièces y afférentes

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de lotissement.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE